

Parents ou responsable légal

Mère

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal: Ville:

Tél: fixe:

Tél portable:

Tél pro:

Mail

Situation : Célibataire Mariée

Père

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal: Ville:

Tél: fixe:

Tél portable:

Tél pro:

Mail

Situation : Célibataire Marié

Responsable légal (si différent des parents)

(Joindre extrait du jugement)

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Tél: fixe: Tél portable:

Facturation

Allocataire CAF/MSA/Autres régimes

Caisse d'affiliation :

N° allocataire : Quotient familial : €

Bénéficiaire prestation : Mère Père Responsable légal

(Joindre la notification du quotient familial de moins de 3 mois pour déterminer le tarif APS)

Paiement

Payeur : Mère Père Responsable légal Autre (à préciser):

Prélèvement automatique : Oui Non

Si oui, contacter le service administratif au 02.41.41.27.40 pour le mettre en place



Nom et prénom :

Date de naissance : / /

Ecole :

Classe (2021/2022) :

Année scolaire 2021/2022

Dossier d'inscription unique

Temps Périscolaires (APS et TAP)

Ce dossier est à compléter par toutes les familles, même si vous n'envisagez pas que votre enfant fréquente nos services. En cas de nécessité, celui-ci peut en effet être pris en charge par nos équipes, nous avons donc besoin de ces renseignements. Le dossier doit impérativement être retourné sous enveloppe, accompagné des justificatifs demandés, dans le cahier de liaison de la classe.

A restituer avant le 15 juin 2021



Délégation de Service Public de Trélazé



Inscription

Accueil Péri-scolaire (APS) payant et Temps d'Activités Péri-scolaires gratuits (TAP)

Mon enfant fréquentera les services d'accueil péri-scolaire et les TAP. Remplir les cases par

OUI /

NON.	APS MATIN	TAP	APS SOIR
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			16h

L'inscription aux TAP rend la participation de votre enfant obligatoire jusqu'à la fin de l'année.

ATTENTION : un enfant inscrit à l'accueil péri-scolaire du soir doit obligatoirement être inscrit aux TAP.

Merci d'avertir l'équipe péri-scolaire en cas d'absence aux TAP.

Un règlement de fonctionnement des services péri-scolaires sera envoyé par mail en début d'année scolaire.

J'accepte de recevoir la communication de Léo Lagrange Ouest par mail: Oui Non

Santé

DT Polio : Oui Non Date du dernier vaccin :

Complément d'information et autre problème médical (allergies...) :

.....
.....

Régime alimentaire: Sans porc Sans viande

Médecin traitant à prévenir en cas d'accident (nom et coordonnées):

.....

Hospitalisation si personne n'est joignable : Hôpital Clinique

Autorisations

Par cette inscription, j'autorise pour mon enfant :

Toute **intervention médicale** et/ou chirurgicale devant être réalisée en cas d'urgence :

Oui Non

Les prises de vues et vidéos éventuelles lors des activités et l'utilisation de ces images par la Ville de Trélazé ou Léo Lagrange Ouest dans ses publications : Oui Non

La participation à des activités pratiquées hors de l'école, et donc un déplacement à pied ou en bus avec un animateur :

Oui Non

- la possibilité de quitter seul la structure (+ 6 ans) :

après les TAP à 16h30 (lundi, mardi, et jeudi)

après l'accueil péri-scolaire (heure à préciser)

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autre que les parents/resp. légal):

Nom Prénom:.....

Tél portable:Lien avec l'enfant:

Une pièce d'identité pourra être demandée et tout changement en cours d'année devra être signalé au responsable de site. Toutes les personnes de la famille (frères/sœurs, grands-parents...) doivent être inscrits ici.

Signature(s)